

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 29 juin 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-06-53

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-06-54

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-06-55

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 25 MAI 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 10 et 25 mai 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue les 10 et 25 mai 2021.

ADOPTÉE.

A-21-06-56

ACCEPTATION DU PROJET D'USITECH PHASE II ET III POUR L'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Maison et roulottes Usitech inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que Maison et roulottes Usitech inc désire poursuivre les phases II et III de développement;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'accepter le projet présenté par Maison et roulottes Usitech inc pour l'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre afin qu'il puisse poursuivre les phases II et III de développement.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

A-21-06-57

SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET MAISON ET ROULOTTE USITECH INC.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer devant notaire pour et au nom de l'Agglomération de Mont-Laurier un acte de vente en faveur de Maison et roulotte usitech inc., des lots numéros 6 441 153 et 6 441 154 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie respective de 4 524,4 m² et 17,4 m², et ce, aux termes d'un acte préparé par maître David Morin, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

A-21-06-58

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-71-1 RELATIF À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-71-1 visant à modifier les articles 4 et 10 du règlement A-71 relatif à la sécurité incendie afin de corriger des coquilles et de préciser certaines dispositions concernant l'application du Code de sécurité du Québec (CBCS) ainsi que les réseaux d'extincteurs automatiques et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-06-59

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire